

21) Se présente BENHAMOU - LECA Carde. Directrice  
Exécutive du groupe DANIEL, Mandatée, qui dépose un  
dossier. Dans lequel est exposé le souhait que les activités  
d'exploitation et de traitement des carrières, puis les  
structures de première transformation (centrale à  
béton et préfabrication) soient respectées au PHL,  
en Nq et Nqz. et que le dossier d'extension soit  
aussi classé en Ac permettant l'exploitation des  
carrières et en "A" pour la restitution des sols.  
Les sites existants répondent actuellement à la réglementation  
en cours surtout avec le plan régional des carrières adopté  
le 18.09.2025.

Dossier joints : Carrières et aménagements.

